



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

# CHAMPIONNAT NATIONAL DE BEACH VOLLEYBALL CHAMPIONNAT MIXTE 2026

## REGLEMENT

### 1. ORGANISATEUR

- 1.1. Fédération Luxembourgeoise de Volleyball asbl, 3, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN ; ci-après FLVB
- 1.2. Présidence Commission Nationale de Beach : Norma KEMP-ZAMBON, [norma@flvb.lu](mailto:norma@flvb.lu)
- 1.3. Secrétariat FLVB et renseignements : tél : +352 48 41 86, [info@flvb.lu](mailto:info@flvb.lu), [www.flvb.lu](http://www.flvb.lu)
- 1.4. Commission de Beach Volleyball : [beach@flvb.lu](mailto:beach@flvb.lu). Prière d'adresser toute question à cette adresse email. Vos questions seront transmises aux membres de la Commission de Beach Volleyball.
- 1.5. Personne de contact à la fédération pour le Beach-volley : Adrien Perchet, mail : [adrien@flvb.lu](mailto:adrien@flvb.lu).

### 2. CADRE GENERAL

- 2.1. Le Championnat National de Beach Volleyball Mixte est une organisation officielle de la Fédération Luxembourgeoise de Volleyball (FLVB).
- 2.2. En ce qui concerne la manche « Finale » dudit Championnat, la FLVB est responsable de la supervision et de l'encadrement de la partie sportive, y compris la compétition, les participants, les règlements et, le cas échéant, les arbitres.
- 2.3. En ce qui concerne les manches de qualification, les clubs organisateurs sont responsables de l'organisation entière du tournoi.
- 2.4. Si toute équipe inscrite est éligible pour la victoire du tournoi, les titres de champions de Luxembourg sont uniquement réservés aux équipes, dont chaque joueur/joueuse dispose d'une licence FLVB active valide, au jour de la manche « Finale ».

### 3. ORGANISATION GENERALE

Le Championnat Mixte se dispute en deux manches de qualification (organisation des clubs) et une manche « Finale » (organisation de la FLVB en collaboration avec un club). Le titre de Champion de Luxembourg sera décerné lors de la manche « Finale ».

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
[info@flvb.lu](mailto:info@flvb.lu)  
[www.flvb.lu](http://www.flvb.lu)

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

### 3.1. MANCHES DE QUALIFICATION ET FINALE

Catégorie	Date et lieu	Organisateur	Inscription
Manche de qualification Championnat mixte	17 mai 2026 Lintgen	Beach de Lux	FLVB
Manche de qualification Championnat mixte	21 juin 2026	CS Gym Volley	FLVB
Finale Championnat Mixte	11-12 juillet 2026 Lintgen	Beach de Lux/ FLVB	FLVB

### 3.2. CALENDRIER DES MATCHS

- 3.2.1. Les calendriers des matchs des manches de qualification seront fournis par les clubs organisateurs.
- 3.2.2. Le programme détaillé des matchs des manches « Finale » sera affiché sur [www.flvb.lu](http://www.flvb.lu) dans la semaine précédente.

## 4. ORGANISATION DE LA COMPETITION - MANCHES DE QUALIFICATION

### 4.1. Généralités

- 4.1.2. Les clubs organisateurs sont responsables de l'organisation.
- 4.1.3. : La fédération ou le club organisateur s'occupe de recueillir les inscriptions.

### 4.2. PROCEDURE D'INSCRIPTION A UNE MANCHE DE QUALIFICATION :

- 4.2.1. Chaque joueur ou joueuse doit être titulaire d'une licence FLVB Joueur et/ou Beach valide, sauf accord préalable du club organisateur.
- 4.2.2. Les inscriptions sont closes 7 jours avant la date de début de l'évènement. Lorsque le tournoi n'affiche pas complet à la date de clôture des inscriptions, celles-ci restent ouvertes, sous réserve des besoins organisationnels, jusqu'à 3 jours avant le tournoi.

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

4.2.3. Pour s'inscrire à une manche de qualification :

→ se rendre sur le site [flvb.lu](http://flvb.lu), onglet fédération / beach / Lux Beach Tour / remplissez le formulaire.

→ vous recevrez un mail de confirmation de réception de votre inscription pour le tournoi et recevrez les instructions de paiement.

→ après la date de clôture des inscriptions, vous recevrez un mail (J-5 du tournoi) avec la liste des équipes retenues et les informations de l'organisateur (horaires, paiements reçus, informations pratiques) une fois la validité des inscriptions vérifiées (licence à jour ou demande valide)

4.2.4. Une inscription n'est validée qu'après avoir reçu le paiement sur ce RIB : IBAN LU20 1111 0088 5427 0000 de la FLVB auprès de la CCPLLULL

4.2.5. Pour le paiement : prière de noter : « NOM Joueur/se 1 / NOM Joueur/se 2 / Tournoi »

4.2.6. Le tableau définitif du tournoi sera communiqué 48h avant le début de l'évènement, par mail, avec la formule sportive et les horaires de matchs et de convocation des équipes. Pour le confort de tous et à des fins d'organisation nous vous demandons de bien respecter vos horaires de convocation.

### **4.3. DESINSCRIPTION / RETARD / FORFAIT D'UNE EQUIPE A UNE MANCHE DE QUALIFICATION :**

4.3.1. Une équipe peut annuler sa participation au tournoi au plus tard 7 jours avant le début du tournoi et ceci sans conséquences/amendes.

4.3.2. En cas de forfait de l'un des joueurs ou de l'une des joueuses composant une équipe, celui-ci ou celle-ci peut être remplacé(e) par une autre personne avant la date de clôture des inscriptions (J-7), sous réserve que le tournoi ne soit pas complet. L'équipe sera alors reclassée sur la base du nouveau classement de la paire.

4.3.3. Tout joueur ou toute joueuse qui, pour cause de maladie ou de blessure, se trouve dans l'incapacité de participer au tournoi après la date de clôture des inscriptions est tenu(e) d'en informer immédiatement la commission Beach Volleyball par mail à l'adresse [beach@flvb.lu](mailto:beach@flvb.lu), ainsi que le club organisateur, et de fournir un justificatif. Les justificatifs

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
[info@flvb.lu](mailto:info@flvb.lu)  
[www.flvb.lu](http://www.flvb.lu)

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

LU<sup>×</sup>EMBOURG  
LET'S MAKE IT HAPPEN



NOVOTEL

voyages  
**emile weber**



**ASPORT**  
sport fashion lifestyle  
sports meet fashion



## Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

transmis seront appréciés et déclarés recevables ou non par la commission Beach et le club organisateur.

4.3.4. Si un joueur/une joueuse se désiste sur base de l'article 4.3.3., son équipier est autorisé à jouer avec un autre partenaire. Dans ce cas, l'équipe sera reclassée avec les nouveaux points mais sans possibilité d'améliorer son seeding initial.

4.3.5. Toute équipe inscrite qui ne se présente pas au tournoi sans justificatif ou dont le justificatif est jugé irrecevable ne pourra prétendre au remboursement des droits d'inscription. Toute récidive sur deux manches de qualification au cours d'une même saison entraînera l'application d'une sanction sportive, consistant en une interdiction de participer à la manche finale.

4.3.6. Un retard d'une équipe lors d'un tournoi est puni d'un forfait sur les matchs où l'équipe est engagée et non présente. Il appartient à l'organisateur d'adapter ou non l'organisation si l'équipe concernée prévient de son retard au préalable.

### 4.4. MANCHE « FINALE »

4.4.1. Chaque équipe doit se présenter elle-même au secrétariat au moins une demi-heure avant son premier match respectivement son match d'arbitrage.

4.4.2. Le Championnat Mixte 2026 se joue selon les règles internationales de Beach Volleyball.

4.4.3. Les matchs ne sont pas joués avant l'heure indiquée (aussi valable pour les forfaits et bye).

4.4.4. Tous les matchs de la manche « Finale » seront joués à deux sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart sans limitation. La fédération se réserve le droit de modifier ce point en fonction du nombre d'équipes inscrites.

4.4.5. Après chaque multiple de 7 points, les joueurs/joueuses changent de côté, sans temps de repos. Au set décisif, les joueurs/joueuses changent de côté après un multiple de 5 points.

4.4.6. Le temps de repos maximal entre les sets est de deux minutes.

4.4.7. Un temps-mort technique (une minute) par set est octroyé, exception faite pour le set décisif.

4.4.8. Chaque équipe dispose d'un temps-mort de 30 secondes par set.

4.4.9. Les équipes engagées assureront elles-mêmes l'arbitrage du tournoi à l'exception des demi-finales et de la finale.

4.4.10. Chaque équipe est priée d'apporter son propre ballon pour l'échauffement. Les ballons de match seront fournis par la FLVB.

4.4.11. L'échauffement sur le terrain ne peut dépasser les 10 minutes (attaques et services).



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

4.4.12. En cas de litige, les représentants de la FLVB présents prendront les décisions. Ce sont également eux qui prendront toutes les décisions nécessaires pour résoudre d'éventuel(le)s problèmes/situations non prévues dans le règlement en vigueur.

## 5. CLASSEMENT (« SEED »)

### 5.1. POINTS PAR EQUIPE

Classement	> 24 équipes	24 < équipes > 16	Équipes <= 16
1 <sup>er</sup>	50	30	20
2 <sup>ème</sup>	45	27	18
3 <sup>ème</sup>	40	24	16
4 <sup>ème</sup>	35	21	14
5 <sup>ème</sup>	30	18	12
7 <sup>ème</sup>	25	15	10
9 <sup>ème</sup>	20	12	8
13 <sup>ème</sup>	15	9	6
17 <sup>ème</sup>	10	6	-
25 <sup>ème</sup>	5	-	-

**Sont uniquement pris en compte les manches du championnat mixte du Championnat de Luxembourg !**

## 6. INSCRIPTION ET ADMISSION

### 6.1. INSCRIPTION ET ADMISSION POUR LES MANCHES DE QUALIFICATION

Cf 4.2 / 4.3

### 6.2. INSCRIPTION ET ADMISSION POUR LA MANCHE « FINALE »

6.2.1. Peuvent participer à la manche « Finale » :

- Les équipes ayant une licence Indoor et/ou Beach active valide auprès de la FLVB.

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608



# Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- Les équipes ayant assez de points après les manches de qualification.
- Les équipes bénéficiant d'une Wildcard (décision commission BEACH FLVB).
- 6.2.2. Une équipe de base qualifiée peut être modifiée uniquement pour une raison valable et après décision favorable de la FLVB jusqu'au mercredi 08 Juillet 2026 à 12h00 au plus tard, avant la manche « Finale »
- 6.2.3. L'inscription est possible jusqu'au vendredi 03 Juillet 2026. Une inscription tardive pour la manche « Finale » est possible jusqu'à 4 jours ouvrables avant le début du tournoi.
- 6.2.4. Les équipes inscrites tardivement pour la manche « Finale » (après le 03 Juillet 2026) seront acceptées dans l'ordre de réception et de paiement et aussi longtemps que le tableau du tournoi n'est pas complet.
- 6.2.5. Au moment de l'inscription une équipe paie :
  - **70€ droits d'inscription**
- 6.2.6. Tous les paiements (droits d'inscription et caution) doivent être effectués pour le **08 juillet au plus tard** sur le numéro de compte **IBAN LU20 1111 0088 5427 0000** de la FLVB auprès de la CCPLLULL. **Toute équipe n'ayant pas payé les droits d'inscription complets dans les délais et/ou qui ne peuvent pas montrer une preuve de paiement lors de l'inscription au secrétariat de la manche « Finale » sera exclue, sans exception, du tournoi!**

## 7. WILDCARDS (manche « Finale »)

- 7.1. L'attribution d'une des deux entrées Wildcard, disponible uniquement pour la manche « Finale », peut se faire sur demande motivée par courriel à [info@flvb.lu](mailto:info@flvb.lu).
- 7.2. La demande doit être faite au moins 10 jours avant la date de la manche finale.
- 7.3. Les équipes qui se voient attribuer une Wildcard devront payer le droit d'inscription et la caution pour le **08 Juillet au plus tard sur le numéro de compte IBAN LU20 1111 0088 5427 0000 de la FLVB auprès de la CCPLLULL .**
- 7.4. L'équipe ayant reçue une Wildcard sera insérée dans le calendrier des matchs selon son classement. Si cette équipe n'a pas encore de classement, elle sera insérée dans le calendrier avec le seed 7.

## 8. EQUIPEMENT (manche « Finale »)

- 8.1. Chaque joueur/chaque joueuse reçoit un singlet au moment de l'inscription au secrétariat.



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- 8.2. Les joueurs/joueuses doivent impérativement jouer avec le maillot et les singlets devront obligatoirement être portés de manière visible avant le début officiel du match.
- 8.3. Des maillots supplémentaires peuvent être achetés au prix de 20€ auprès du secrétariat du tournoi.

## **9. DESINSCRIPTION / RETARD / FORFAIT D'UNE EQUIPE A LA MANCHE FINALE :**

9.1. Une équipe peut annuler sa participation à la manche « Finale » du LUX BEACH TOUR 2026 au plus tard 7 jours ouvrables avant le début du tournoi et ceci sans conséquences/amendes.

9.2. En cas de forfait de l'un des joueurs ou de l'une des joueuses composant une équipe, celui-ci ou celle-ci peut être remplacé(e) par une autre personne dûment licenciée avant la date de clôture des inscriptions (J-7), sous réserve que le tournoi ne soit pas complet. L'équipe sera alors reclassée sur la base du nouveau classement de la paire.

9.3. Un joueur/une joueuse qui, pour une raison de maladie ou de blessure, est incapable de participer à la manche finale, après la date de clôture des inscriptions, doit immédiatement en informer la commission de Beach Volleyball par courriel à [beach@flvb.lu](mailto:beach@flvb.lu) avec justificatif. Les justificatifs seront jugés recevables ou non par la commission beach.

9.4. Si un joueur/une joueuse se désiste pour la manche finale sur base de l'article 9.2/9.3., son équipier est autorisé à jouer avec un autre partenaire. Dans ce cas, l'équipe sera reclassée avec les nouveaux points mais sans possibilité d'améliorer son seeding initial.

9.5. Toute équipe inscrite qui ne se présente pas au tournoi sans justificatif, ou dont le justificatif est jugé irrecevable, ne pourra prétendre au remboursement des frais d'inscription.

9.6. Un retard d'une équipe lors d'un tournoi est punie d'un forfait sur les matchs où l'équipe est engagée et non présente (21-0 / 21-0). Il appartient à la FLVB d'adapter ou non l'organisation si l'équipe concernée prévient de son retard au préalable.

9.7. Une équipe qui démarre la manche « Finale » ne peut être changée pendant cette manche.

**Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.**

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
[info@flvb.lu](mailto:info@flvb.lu)  
[www.flvb.lu](http://www.flvb.lu)

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

**LU**  **EMBOURG**  
LET'S MAKE IT HAPPEN



**NOVOTEL**

 **voyages**  
**emile weber**



**ASPORT**  
sport fashion lifestyle  
sports meet fashion



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

## 10. EVITER LES SANCTIONS (manche « Finale »)

La Commission de Beach Volleyball présente sur place se réserve le droit de déterminer et d'appliquer la sanction sportive appropriée.

- 10.1. L'équipe doit se présenter au secrétariat au moins une demi-heure avant le début de son premier match.
- 10.2. L'équipe doit immédiatement se diriger vers le terrain indiqué lorsque son match est annoncé.
- 10.3. Les joueurs/joueuses doivent jouer avec le maillot reçu de l'organisateur lors des éliminatoires.
- 10.4. Sauf cas de force majeure, les équipes qualifiées pour les demi-finales devront être présentes lors de la remise des prix et porter obligatoirement le maillot/singlet de l'organisateur.
- 10.5. Les équipes doivent assurer l'arbitrage de leurs matchs respectifs (sauf demi-finales et finales).

## 11. COACHING

- 11.1. Pour la manche « Finale », seules peuvent être déclarées comme coach les personnes titulaires d'une licence FLVB active et valide en qualité de coach, de joueur/joueuse et/ou de beach. Pour les manches de qualification, la fonction de coach reste ouverte et ne requiert pas de licence FLVB spécifique, sous réserve du respect du présent règlement ainsi que de toute procédure fixée par l'organisateur du tournoi ou par la FLVB.
- 11.2. Le coaching est autorisé uniquement pour les personnes déclarées comme coach avant le début du tournoi, le jour de l'évènement, selon la procédure fixée par l'organisateur ou la FLVB. Chaque équipe peut déclarer au maximum deux coachs par tournoi. Un même coach peut être déclaré pour plusieurs équipes. Pour un match donné, une seule des personnes déclarées comme coach est autorisée à intervenir officiellement auprès d'une équipe pendant le match. Aucun remplacement de coach n'est autorisé en cours de match. La FLVB ou l'organisateur se réserve le droit de

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

vérifier à tout moment l'identité de la personne déclarée comme coach.

- 11.3. Le coaching est autorisé uniquement pendant les temps-morts et lors des changements de côté, conformément à l'esprit des règles FIVB applicables au beach-volley. Aucun coaching n'est autorisé pendant un échange, lorsque le ballon est en jeu, ni de manière à perturber le déroulement normal du match.
- 11.4. Le coach doit être présent au début du match. Le coach est uniquement autorisé à se déplacer dans la zone joueurs attribuée à son équipe, comprenant notamment l'espace équipé des chaises et du parasol. En dehors des moments où le coaching est autorisé, le coach doit rester assis. Un coach qui quitte l'aire de compétition ou la zone autorisée de coaching pendant le match ne peut plus revenir pour coacher lors de ce même match.
- 11.5. Le coach doit adopter en toute circonstance un comportement sportif, respectueux et maîtrisé. Sont notamment interdits : toute grossièreté, propos injurieux, attitude agressive, contestation excessive, intervention irrespectueuse envers les arbitres, adversaires, organisateurs, officiels ou représentants de la FLVB, ainsi qu'un volume sonore excessif.
- 11.6. Sont compétents pour constater une infraction au présent article et prononcer les mesures immédiates nécessaires au bon déroulement de la compétition : le superviseur du tournoi ou tout représentant de la FLVB désigné à cet effet, l'organisateur du tournoi ainsi que l'arbitre du match.
- 11.7. En cas de comportement antisportif du coach, les personnes compétentes visées à l'article 11.6. peuvent prononcer un avertissement (carton jaune). En cas de récidive, de faute grave ou de refus de se conformer aux instructions données, le coach peut être exclu du match. Les joueurs/joueuses concernés restent autorisés à poursuivre le match sans leur coach afin de ne pas être pénalisés sportivement.
- 11.8. Si le coach exclu refuse de quitter immédiatement l'aire de compétition ou le site, les personnes compétentes visées à l'article 11.6. peuvent prononcer une sanction supplémentaire à l'encontre de l'équipe concernée, y compris un carton rouge ou

**Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.**

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALLULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

**LU**  **EMBOURG**  
LET'S MAKE IT HAPPEN



**NOVOTEL**

 **voyages  
emile weber**



**ASPORT**  
sport fashion lifestyle  
sports meet fashion



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

toute autre mesure sportive prévue par les règles applicables. Le coach exclu peut en outre être expulsé du site de compétition pour comportement antisportif.

- 11.9. Toute personne située aux abords du terrain, qu'il s'agisse d'un coach non déclaré, d'un spectateur, d'un autre joueur ou de toute autre personne présente sur le site, n'a pas le droit d'intervenir dans le jeu ni de fournir un coaching extérieur. Sont notamment interdits : les consignes tactiques, indications de plan de jeu, annonces relatives au système de bloc/défense, interventions au moment du service, ainsi que toute action, parole ou comportement susceptible d'influencer directement le déroulement de l'échange ou du match.
- 11.10. Les personnes extérieures au terrain doivent adopter un comportement neutre n'influençant pas le jeu. Les encouragements généraux sont autorisés, pour autant qu'ils ne constituent pas un coaching déguisé ni une interférence avec le déroulement de la rencontre. Toute personne présente sur le site de compétition qui ne respecte pas les dispositions du présent article peut être exclue du lieu de compétition par les personnes compétentes visées à l'article 11.6.
- 11.11. En cas de coaching non déclaré, de coaching extérieur ou de toute autre intervention prohibée portée à la connaissance de la FLVB après le match, notamment au moyen d'un rapport d'arbitre, d'un rapport de superviseur, d'un rapport de l'organisateur ou de tout autre rapport circonstancié jugé recevable, la FLVB se réserve le droit d'ouvrir une procédure et de prononcer, le cas échéant, toute sanction à l'encontre des personnes concernées ou de l'équipe bénéficiaire du coaching irrégulier.
- 11.12. En cas de second incident impliquant un même coach sur un autre tournoi du LUX BEACH TOUR, la FLVB peut prononcer une suspension de coaching pour la durée qu'elle juge appropriée, compte tenu de la nature, de la gravité et des conséquences des faits reprochés, sans préjudice d'éventuelles autres sanctions disciplinaires.

**Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.**

3, route d'Arion  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

**LU**  **EMBOURG**  
LET'S MAKE IT HAPPEN



**NOVOTEL**

 **voyages  
emile weber**



**ASPORT**  
sport fashion lifestyle  
sports meet fashion